

Livrets, assurance-vie FAUT-IL LES GARDER ?

Aujourd'hui, l'assurance-vie et les livrets ne rapportent plus grand-chose... Où placer dès lors toutes nos économies ? Nos conseils.
Par Anne David

Les placements préférés des Français sont victimes de la faiblesse persistante des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Les livrets ne rapportent plus rien, et l'assurance-vie prend le même chemin avec des rendements parfois inférieurs à 1% en 2019. Comme rien n'annonce une amélioration, vos économies investies ainsi vont être rognées peu à peu par l'inflation, qui s'est élevée à 1,1% en moyenne l'an dernier. Quant aux marchés boursiers, après un excellent cru 2019, ils ont enregistré depuis le début de l'année de fortes secousses dues à l'épidémie de coronavirus...



La prudence s'impose

Les livrets de moins en moins rentables

Le Livret A et le Livret développement durable et solidaire (LDDS), ex Codevi, ne rapportent plus que 0,5%. Et les Super livrets d'autrefois ne présentent pas mieux. Epargne Orange, d'ING, n'est plus rémunéré qu'à 0,03% (1% durant 2 mois pour les nouveaux clients). Et la plu-

part des autres livrets bancaires font à peine mieux: 1 à 2% d'intérêts les 2 ou 3 premiers mois, puis 0,10% à 0,20%, soit dix fois moins. Seuls les livrets des constructeurs automobiles, Distingo de PSA et Zesto de Renault, sauvent l'honneur avec 0,8% par an. Mais une fois ôtés les prélèvements sociaux (17,2%) et l'impôt sur le revenu (12,8% ou barème progressif),

ils ne battent plus le Livret A (sauf si vous êtes non imposable). « Seul le LEP (Livret d'épargne populaire) est plus rentable, à 1%, exonéré d'impôt et de prélèvements sociaux », rappelle Yves Gambart de Lignières, conseiller en gestion de patrimoine. Mais les versements y sont plafonnés à 7700 €. Et surtout, il n'est accessible que si votre revenu fiscal de référence pour 2018 ne dépasse pas 19977 € pour un célibataire, 30645 € pour un couple sans enfant, 35979 € avec un enfant, 41313 € avec deux enfants...

Notre conseil: ne laissez sur ces livrets que l'épargne dont vous pouvez avoir besoin à court terme (les vacances, par exemple, ou des travaux). Et placez mieux le reste de vos économies.

L'assurance-vie s'enfonce

Dans les contrats d'assurance-vie, le fonds en euros (à capital garanti et où l'assureur verse des intérêts chaque année) voit aussi ses rendements s'effondrer. L'an dernier, très peu de contrats ont encore rapporté plus de 2%, et même les meilleurs ont marqué le pas: 1,85% pour l'Afer par exemple. Les plus mauvais, notamment dans les banques, s'enfoncent sous la barre des 1%. « En 2020, les rendements devraient encore baisser, pour atteindre en moyenne 1,10% à 1,20% », prévoit Cyrille Chartier Kastler, fondateur du site Good Value for Money.

A savoir: cette rémunération est toujours amputée par les prélèvements sociaux (17,2%), voire par l'impôt.

1 800
milliards d'euros

c'est le montant épargné par les Français en assurance-vie.

Le livret A et le livret de développement durable et solidaire collectent, eux, 411 milliards d'euros.

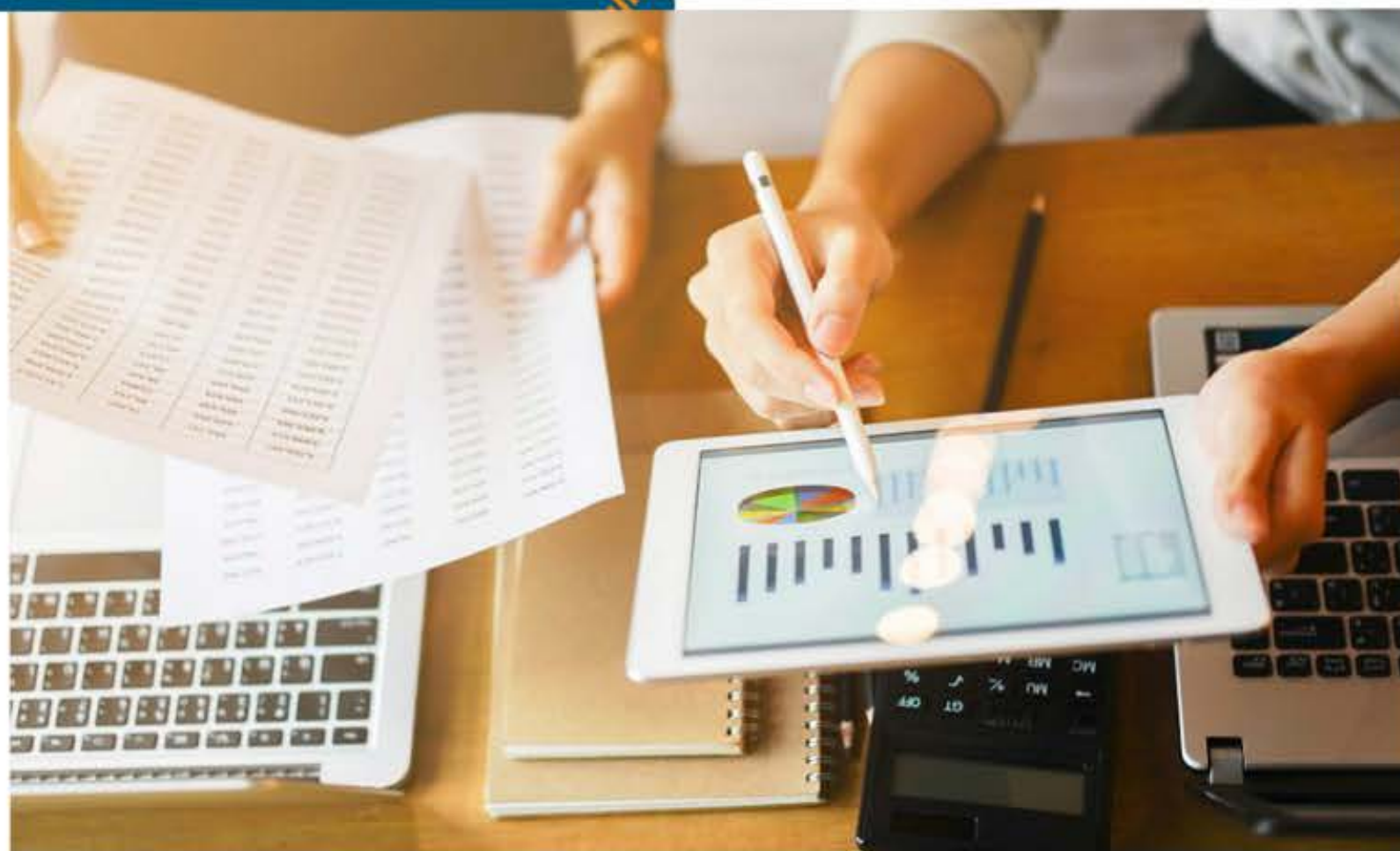
Frais, supports...

LES ASSUREURS IMPOSENT DE NOUVELLES RÈGLES

Les assureurs font tout pour vous décourager d'investir sur les fonds en euros. Ils ne veulent plus négocier les frais d'entrée si vous envisagez un tel placement. Vous pouvez donc avoir à payer en frais sur vos versements, l'équivalent de deux ans ou plus d'intérêts... Un nombre croissant de compagnies d'assurances vous obligent même à

placer 30% ou 40% de votre versement sur d'autres supports du contrat, c'est-à-dire sur des fonds investis en Bourse ou des supports immobiliers comme les SCPI. « Enfin, ils sont nombreux à avoir décidé de ne plus garantir le capital déposé sur le fonds en euros après frais de gestion, mais seulement avant », précise Cyrille Chartier

Kastler. Autrement dit, si le rendement devenait si faible qu'il ne couvrirait plus les frais de gestion annuels, l'assureur prélèverait ces derniers sur votre capital, quitte à l'écorner. **Notre conseil:** n'oubliez pas de questionner votre assureur sur sa politique à ce sujet, car même les contrats déjà souscrits peuvent être concernés.



De nouvelles options de placements

Envisagez le support immobilier

« Diversifier votre assurance-vie sur les supports immobiliers ou boursiers peut être une bonne solution, si vous acceptez quelques risques et si vous n'avez pas besoin de votre épargne avant trois ou quatre ans », indique Yves Gambart de Lignières. Le capital n'y est pas garanti, mais les pertes subies une année peuvent être

largement comblées par la suite. Par exemple, l'an dernier, la Bourse de Paris a bondi de 26% (d'où les belles performances de nombreux fonds)... après avoir chuté de près de 11% en 2018.

A savoir: les supports immobiliers sont en général moins volatils, et peuvent afficher des performances en moyenne supérieures aux fonds en euros: les SCPI, par exemple, rapportent

autour de 4%. Mais elles ne sont pas disponibles dans tous les contrats.

Regardez le nouveau plan épargne retraite

Si vous êtes taxé dans une tranche assez élevée (30% par exemple) du barème de l'impôt sur le revenu, ce nouveau produit d'épargne peut vous procurer une économie d'impôt, car vos versements sont déductibles de votre revenu imposable. Mais, comme il est fiscalisé à la sortie, « il n'est intéressant que si vous prévoyez que votre taux d'imposition à la retraite sera plus faible qu'aujourd'hui, vos revenus ayant diminué », précise Yves Gambart de Lignières. Attention, sauf cas particuliers, vous ne pourrez pas récupérer cet argent avant la retraite.

A savoir: le PER est surtout intéressant si vous prévoyez de cesser votre activité d'ici cinq à sept ans car, ainsi, vous ne vous engagez pas pour trop longtemps. ●

Deux pistes à ne pas négliger

Ouvrir un PEA (un plan d'épargne en actions) est moins coûteux que l'assurance-vie (il est sans frais de gestion annuels) et offre une exonération d'impôt (hors prélèvements sociaux). En outre, si votre plan a plus de 5 ans, en retirer de l'argent n'interdit plus d'en reverser ensuite.

Les SCPI (Société civile en placement immobilier), aux loyers reversés aux investisseurs, ont le vent en poupe. On les souscrit sur des plateformes spécialisées, ou auprès de sociétés de gestion. Mais, hors assurance-vie, les loyers subissent l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.



**Yves Gambart
de Lignières**
conseiller en gestion
de patrimoine
indépendant

« GARDEZ VOS VIEUX PEL »

Les vieux plans épargne logement gardent leur vie durant la rémunération garantie à l'origine. C'est pourquoi les plus anciens peuvent encore rapporter plus de 4,5% d'intérêts (ils n'ont plus droit à la prime d'Etat, automatique à l'origine les dix premières années), et d'autres, plus récents, 2% ou plus. Vous ne trouvez plus de tels rendements. Souscrit aujourd'hui, il ne rapporte que 1%. C'est pourquoi, même si les banques trouvent que ces vieux plans leur coûtent cher et pressent leurs clients de les fermer, il est judicieux de les conserver. Car vous en avez le droit, même si votre plan est « échu » (vous ne pouvez plus faire de versements). Même si, quand ces vieux PEL fêtent leurs 12 ans, leurs intérêts deviennent imposables au taux de 12,8% ou au barème de l'impôt sur le revenu (ils sont exonérés d'impôt avant), ce placement reste plus rentable que le livret ou même un fonds en euros d'assurance-vie.